

Demande de titres d'identité et passeports:.

Les 4 étapes de la demande:

Etape 1 : Effectuer sa pré-demande en ligne.

Etape 2: Prendre rendez-vous pour la demande par téléphone à la France Services de Ginestas au 04.11.66.95.15.

Etape 3: Fournir les pièces demandées.

Etape 4: Retirer votre titre auprès de la France Services sur rendez vous :

Lorsque le titre d'identité est disponible, un SMS est envoyé. Le retrait s'effectue **sur rendez-vous** à la France Services de Ginestas et dans un délai de 3 mois (passé ce délai, le titre d'identité sera automatiquement détruit).

Lors du retrait, la présence du demandeur de plus de 12 ans est obligatoire car les empreintes sont reprises.













Horaires uniquement sur rendez vous :

Au : 04.11.66.95.15

Lundi: 9h - 12h

Mercredi: 14h - 17h

Préparer votre rendez-vous :

PASSEPORT ET CNI	Formulaire de demande CERFA complété, daté et signé ou pré-demande en ligne (site ANTS)	Justificatif d'état civil ou pièce d'identité	Photos en couleurs, récentes, identiques, de face et tête nue, sur fond clair, neutre et uni, format 3,5 x 4,5 cm	Justificatif récent et personnel de domicile Adresse identique à celle portée dans le formulaire CERFA	Déclaration de perte (délivrée par la mairie) ou déclaration de vol (délivrée par la gendarmerie ou le commissariat)	Si votre situation a changé (mariage, ...) : document officiel en attestant	Restitution de l'ancien titre
Première demande		Acte de naissance de - 3 mois *Sauf si la mairie de naissance est reliée au système de communication électronique des données d'état civil.	1				
Renouvellement d'un titre valide ou périmé		ancien titre	1				
Renouvellement en cas de vol ou de perte			1				
Titre pour mineur		La demande de titre doit être présentée, en présence du mineur, par une personne exerçant l'autorité parentale (père, mère, tuteur ou autre personne exerçant l'autorité parentale). Cette personne doit remplir et signer l'autorisation insérée dans le formulaire de demande et produire un justificatif de sa qualité et de son identité Prise d'empreinte à partir de 12 ans					

JUSTIFICATIF D'ÉTAT CIVIL :

- Carte nationale d'identité plastifiée (originale) valide ou périmée depuis moins de 2 ans.

- Passeport valide ou périmé depuis moins de 2 ans (original).

- Extrait d'acte de naissance avec filiation de moins de 3 mois (à défaut : copie intégrale de l'acte de mariage)*.

*Sauf si la mairie de naissance est reliée au système de communication électronique des données d'état civil.

JUSTIFICATIF DE DOMICILE de moins

de 6 mois: (Au choix)

- Avis d'imposition ou de non imposition.

- Taxe d'habitation ou foncière.

- Facture d'électricité, de gaz, d'eau, de téléphone fixe ou mobile.

- Quittance de loyer.

Photos d'identité de moins de 6 mois.

PASSEPORT:

TIMBRE FISCAL 86 € pour un majeur, 42 € pour un mineur de 15 ans et plus, 17 € pour un mineur de moins de 15 ans.

CAS DE GRATUITÉ DU PASSEPORT:

Changement d'adresse - Changement d'état-civil (dans ces 2 cas, démarche non obligatoire).

CNI:

GRATUITE

Sauf renouvellement en cas de perte ou de vol : 25 €.